

COMMUNIQUE
du
CONSEIL SCIENTIFIQUE en MEDECINE

ECOS Mai 2025

Concernant les connaissances exigibles aux épreuves nationales des ECOS de mai 2025, le Conseil scientifique en médecine retient les règles suivantes :

1. Le respect de l'AMM du médicament ;
2. Les recommandations de la HAS et de l'ANSM ;
3. En cas d'absence de recommandations de la HAS et de l'ANSM, les pratiques en vigueur recommandées par les collèges de spécialité et les sociétés savantes françaises.

Les nouvelles recommandations seront prises en compte jusqu'au 1^{er} Janvier 2025. Les connaissances en lien avec les recommandations publiées après cette date ne seront pas exigibles.

Le Conseil scientifique en médecine évaluera les compétences attendues de fin de second cycle des études médicales dans des situations professionnelles précisées dans l'Annexe 2 « situations cliniques de départ », et intégrant les connaissances détaillées dans l'Annexe 1 « programme de connaissances du 2e cycle », de l'Arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé.

Le Conseil scientifique en médecine s'appuiera sur les documents pédagogiques incluant les référentiels qui auront été publiés ou mis en ligne jusqu'au 1^{er} janvier 2025.

Fait à Paris le 08 avril 2025

Pour le Conseil scientifique en médecine

Pr Damien ROUX – Président

Pr José Labarere – Vice-président

Pr Pierre Nazeyrollas – Secrétaire

Pr Tristan Mirault – Membre